



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question orale n° 1194

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés actuelles d'accueil dans des structures adaptées des handicapés adultes. Les établissements spécialisés manquent manifestement de places et n'ont aucun financement suffisant pour répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites. Il arrive que des adultes handicapés soient maintenus dans des établissements où ils ont été admis enfants, ce qui empêche ainsi l'admission de plus jeunes. Enfin, le prix de journée accordé aux plus de vingt ans est inférieur à celui fixé pour les moins de vingt ans alors que certains adultes, lourdement handicapés, nécessitent des soins qui devraient être pris en charge par la sécurité sociale. Les familles des adultes handicapés se sentent totalement démunies face à une telle situation. Elles sont, le plus souvent, constituées de parents âgés qui ont longtemps assuré toutes leurs responsabilités mais qui ne peuvent, physiquement, plus le faire. Ces parents sont angoissés face à un avenir qui leur paraît bien sombre. Il lui demande donc ce qu'il pense faire en ce domaine.

Texte de la réponse

M. le président. M. Maurice Depaix a présenté une question n° 1194.

La parole est à M. Maurice Depaix, pour exposer sa question.

M. Maurice Depaix. Monsieur le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale, je tiens à appeler votre attention sur les difficultés actuelles d'accueil dans des structures adaptées des handicapés adultes.

Les établissements spécialisés manquent manifestement de places et n'ont aucun financement suffisant pour répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites. Il arrive que des adultes handicapés soient maintenus dans des établissements où ils ont été admis enfants, ce qui empêche ainsi l'admission de plus jeunes. Enfin, le prix de journée accordé aux plus de vingt ans est inférieur à celui fixé pour les moins de vingt ans alors que certains adultes, lourdement handicapés, nécessitent des soins qui devraient être pris en charge par la sécurité sociale.

Les familles des adultes handicapés se sentent totalement démunies face à une telle situation. Elles sont, le plus souvent, constituées de parents âgés qui ont longtemps assuré toutes leurs responsabilités mais qui ne peuvent, physiquement, plus le faire. Ces parents sont angoissés face à un avenir qui leur paraît bien sombre.

Récemment, éducateurs et parents d'adultes handicapés d'un établissement du Rhône dénonçaient une décision, prise par l'association gestionnaire, de renvoi le 31 décembre de quinze handicapés adultes de plus de vingt-cinq ans. Cette décision était imposée à l'association concernée par le manque de places en structure d'accueil et par le déficit de financement du secteur.

Les responsables constataient amèrement que les adultes sont maintenus dans l'établissement et que les plus jeunes ne peuvent y être admis. Le prix de journée des plus de vingt ans étant inférieur à celui des moins de vingt ans, le déficit s'accumule et personne ne veut le prendre en charge.

Il y a insuffisance de places pour tous les adultes handicapés, quelle que soit l'importance du handicap.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'État, de m'indiquer ce que vous pensez faire en ce domaine qui, à mon avis, mérite une attention particulière.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, vous evoquez un sujet qui nous concerne tous et qui est tres important.

Des efforts ont ete consentis ces dernieres annees a travers notamment le plan «Maisons d'accueil specialisees» mis en oeuvre de 1991 a 1993 qui a permis la creation de 4 840 places de maisons d'accueil specialisees et de foyers experimentaux a double tarification, et le plan de creation de places de centres d'aide par le travail, qui a permis l'installation de plus de 10 000 places entre 1990 et 1993. Ces efforts ont ete poursuivis depuis, voire amplifies, puisque 2 000 places de CAT ont ete creees en 1994, 2 000 places en 1995, 2 750 en 1996 et 2 000 le seront l'annee prochaine.

En 1995, 140 millions de francs ont ete consacres a l'accueil des personnes les plus lourdement handicapees, ainsi que 100 millions de francs pour les personnes atteintes d'un syndrome autistique.

En 1996, 100 millions de francs supplementaires ont ete degages pour les polyhandicapes, et 50 millions de francs pour les traumatises craniens.

Par ces efforts importants, toujours insuffisants certes, le Gouvernement montre bien, dans un contexte budgetaire difficile, sa volonte de repondre aux besoins specifiques des personnes handicapees, en leur assurant une prise en charge conforme a leurs besoins et a leurs aspirations.

Vous faites, monsieur le depute, allusion a l'ecart entre les prix de journee des structures accueillant des adultes lourdement handicapes et de celles qui recoivent des enfants.

La grande heterogeneite des handicaps presentes par les personnes accueillies, qui appellent des modes de prise en charge differencies, et donc des moyens diversifies, rend la comparaison entre etablisements tres delicate. Quoi qu'il en soit, les pouvoirs publics veillent tout particulierement a allouer a tous les etablisements, tant pour enfants que pour adultes, le personnel necessaire et competent, ainsi que les moyens materiels utiles a leur bon fonctionnement.

Voila ce qui a ete fait, ce qui est fait et ce qui sera poursuivi l'annee prochaine puisque l'Assemblee nationale a adopte des credits en tres forte augmentation pour les handicapes dans le budget de 1997. Nous veillerons aussi, en liaison avec la Caisse nationale d'assurance maladie, a ce que, sur les credits de l'assurance maladie, des enveloppes soient perennisees et degagees pour les prises en charge specifiques.

Nous devons, vingt ans apres la loi de 1975, mener une politique globale en faveur des handicapes. Le President de la Republique a, le 1er juillet 1995 a Bort-les-Orgues, fait le point sur ce qui a ete fait et surtout sur ce que doit encore faire la nation en faveur des handicapes.

Nous avons installe, avec Jacques Barrot, au mois de mai dernier, le Conseil consultatif des personnes handicapees, qui est preside par votre collegue Roselyne Bachelot. Depuis cette date, un certain nombre d'ateliers, auxquels participaient des associations et des parlementaires, ont travaille sur l'ensemble des problemes qui se posent aux handicapes dans notre pays. Ces ateliers vont tres prochainement nous rendre leurs conclusions, sur la base desquelles nous serons en mesure, dans les semaines et les mois qui viennent, de mettre en place un plan global en faveur des handicapes.

Vous avez souligne, monsieur le depute, un des problemes tres importants qui se posent a nous, celui des jeunes adultes handicapes. Il y a aussi celui des handicapes vieillissant puisque la transition entre la structure specialisee et la maison de retraite n'existe pas dans notre dispositif d'hebergement.

Voila tous les sujets que nous devons examiner. Je ne doute pas que nous arrivions a trouver des solutions, comme notre pays a su le faire, au-dela des clivages politiques et partisans, depuis vingt ans.

M. le president. La parole est a M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. Monsieur le secretaire d'Etat, je vous remercie de votre reponse.

La cause des handicapes est extremement noble. Elle concerne tous les milieux et merite une attention tout a fait particuliere.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1194

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7209

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7522

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 1996